

Figure 42 : Les ouvrages d'eau exploités par la société DUC

3.3. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

3.3.2. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE (TRAME BLEUE)

La commune de Chailley est située dans le bassin de l'Armançon qui comprend les rivières de l'Armançon, du Baon, de l'Armanche, de la Brumance et du Créanton. Le bassin s'étend sur 200 km et rejoint le bassin de l'Yonne. Il prend sa source dans l'Auxois.

Les eaux de surface sont représentées par le ru de la Fontaine qui s'écoule en direction de Venisy et de Saint-Florentin sous le nom de Créanton et se jette dans l'Armançon à Briennon-sur-Armançon; le ru de la Fontaine prend sa source au hameau de Vaudevanne; il coule au Sud-Ouest du Bourg avant de rejoindre le Ruet et le Créanton.

Un plan d'eau artificiel se situe à moins de 1000 m au Sud du bourg. Une étude est en cours afin de modifier son profil.

Cf chapitre 3.10. Le contexte biologique

3.3.3. L'EAU DANS LE VILLAGE

3.3.3.1. Eau potable

La commune a donné concession du réseau d'eau potable à la Sté Lyonnaise des Eaux Suez. Elle est alimentée par le captage du hameau de Vaudevanne dont les périmètres de protection réglementaires sont en place (voir plans et servitudes en annexes)

3.3.3.2. Assainissement et eaux pluviales

La commune de Chailley possède un réseau de type collectif en partie séparatif. Le réseau est en affermage avec Sté Lyonnaise des Eaux Suez. Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration située sur la commune et appartenant à la Sté DUC.



Figure 43 : Station d'épuration de Chailley

Les eaux pluviales sont partiellement captées par un réseau séparatif et actuellement soit infiltrées sur la parcelle, soit rejetées au fil d'eau dans la rue ou dans le réseau de fossés.

3.3.3.3. Service Défense Incendie

La défense incendie de la commune est aux normes et a priori, satisfaisante avec 22 poteaux d'incendie.



Figure 44 : Centre de protection incendie



3.4. LES RÉSEAUX DIVERS

3.4.1. LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les réseaux de télécommunication de Chailley sont satisfaisants. Ils sont parfaitement adaptables au développement de la commune.

Pour le téléphone portable les réseaux France Télécom, SFR, ou Bouygues ne sont pas captés correctement. Fin 2016 mise en place d'une antenne relais au hameau du Vaudevanne qui devrait permettre une amélioration des réseaux de télécommunication.

3.4.2. LE SCHÉMA NUMÉRIQUE

Le Schéma d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT), a été adopté par le département en 2012 mais la commune n'en fait pas partie. La CCSA en a pris la compétence.

Il est prévu un équipement supplémentaire du NRA du Bourg qui devrait permettre une nette amélioration du débit.

Des travaux ont été entrepris, la fibre optique est aux portes de la commune.

3.4.3. LE GAZ

La commune ne bénéficie pas d'un réseau de distribution de gaz.

3.4.4. L'ÉLECTRICITÉ

La commune est traversée par un réseau de lignes électriques aériennes de transport d'électricité. Le réseau électrique de la commune, constitué de lignes aériennes et de lignes enfouies est suffisant pour satisfaire aux besoins actuels des habitants. Il est également capable de satisfaire aux besoins créés par une future urbanisation (voir plan ENEDIS en annexes)



3.4.5. GESTION DES DECHETS

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont gérés par la communauté de communes Serein et Armance (CCSA).

La collecte des déchets ménagers s'effectue en "porte à porte", avec un ramassage à domicile, 1 fois par semaine.

Les ordures ménagères (bac à couvercle gris) sont acheminées vers l'usine d'incinération pour y être brûlées.

Les emballages recyclables (bac à couvercle jaune ou sac jaune) sont acheminés vers le centre de tri d'Ormoy, séparés par matière, puis emmenés par des entreprises de recyclage pour les transformer en de nouveaux objets.

Le verre stocké dans les bornes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de recyclage. Un tri de contrôle y est effectué avant qu'il ne soit transformé en nouveaux objets.

La déchetterie la plus proche est à Saint Florentin.

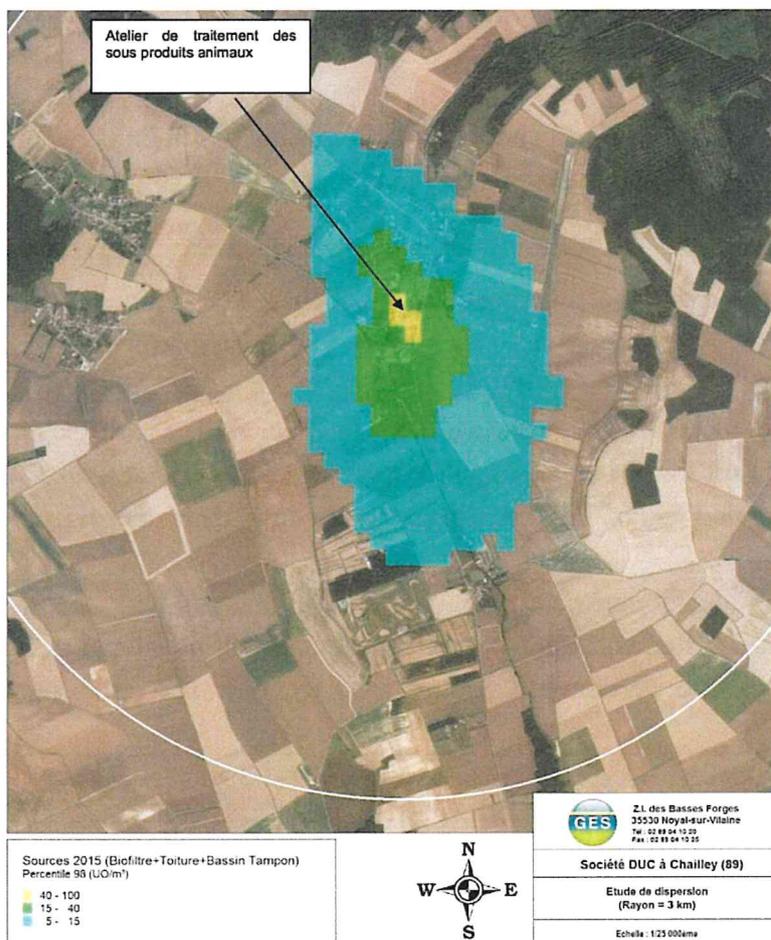
3.5. LA QUALITÉ DE L'AIR

La commune n'est pas équipée de capteur pour la qualité de l'air. La station de mesure la plus proche est celle de Sens.

Données	Sens : concentration	Moyenne nationale	Limite de pollution
Monoxyde de carbone (CO)	nc	296 µg/m ³	nc
Dioxyde d'azote (NO ₂)	16 µg/m ³	26 µg/m ³	40 µg/m ³
Ozone (O ₃)	50 µg/m ³	52 µg/m ³	nc
Dioxyde de soufre (SO ₂)	nc	2,6 µg/m ³	50 µg/m ³
Particules en suspension (PM ₁₀)	18 µg/m ³	22 µg/m ³	20 µg/m ³

La station de Sens étant urbaine, les niveaux de pollution sont inférieurs à Chailley.

Toutefois l'entreprise DUC génère parfois des problèmes d'odeur qui se propagent à tout le village, notamment quand le temps est lourd (vents venant du Sud). L'installation d'un biofiltre en 2015 a réduit ces effluents. Un processus d'amélioration est programmé en 2020.



3.6. LE BRUIT

La commune n'est pas située dans un secteur réglementé par un plan d'exposition au bruit, malgré la présence de l'aérodrome de Chailley qui est privé.

La RD 30 est également classée en voie bruyante (catégorie 3).

3.7. ENERGIE ET GAZ A EFFET DE SERRE

La commune est desservie en électricité mais pas en gaz.

Compte tenu d'un potentiel éolien ou solaire limité et de la typologie de l'habitat individuel, le potentiel d'utilisation de l'énergie bois est important. La proximité de la nappe indique également un potentiel pour la géothermie de surface ou de faible profondeur.



3.8. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques naturels et industriels sont au cœur des préoccupations dans le cadre de la rédaction d'un PLU. En effet, au travers de ce document d'urbanisme la commune fixe les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

3.8.1. LES RISQUES NATURELS

Du fait de leurs caractères imprévisibles et la puissance des dommages qu'ils déclenchent, les risques naturels sont importants à prendre en compte.

3.8.1.1. Risques d'inondation par coulée de boue

Une coulée boueuse est un écoulement fortement chargé en sédiments, provenant des surfaces cultivées et entraînant des particules de sols. Il n'est généralement ni visqueux ni épais. Ces phénomènes sont l'expression catastrophique de l'érosion des sols et peuvent apparaître sur les grandes parcelles agricoles dépourvues d'éléments pour freiner le ruissellement (haies, talus...). Les particules de sol sont détachées sous l'action des pluies et/ou du ruissellement et entraînées par l'écoulement de l'eau en surface, diffus ou concentré dans des ravines.

L'évaluation de l'aléa coulée de boue repose sur l'évaluation de l'aléa érosif des sols et de la sensibilité au ruissellement, qui dépendent notamment du type de sol, des pentes, de l'occupation des sols et du climat. La commune a été soumise à ce risque en 1999.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

3.8.1.2. Risques de retrait-gonflement des argiles

Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Il sera dur et cassant lorsqu'il est desséché ou plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire. En période sèche, la tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 m de profondeur, est soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures, classiquement observées dans les fonds de mares qui s'assèchent. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants.

Ce phénomène de retrait-gonflement des argiles peut causer des dégâts au niveau des habitations en provoquant des fissurations en façade, souvent obliques et passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures. Les désordres se manifestent aussi par des décollements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), ainsi que par une distorsion des portes et fenêtres, une dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, la rupture de canalisations enterrées. Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène et ceci pour au moins deux raisons :

- Leur structure est légère et elles sont fondées de manière relativement superficielle par rapport à des immeubles collectifs ;
- La plupart du temps, elles sont réalisées sans études géotechniques préalables qui permettraient notamment d'identifier la présence éventuelle d'argile gonflante.



Source: BRGM

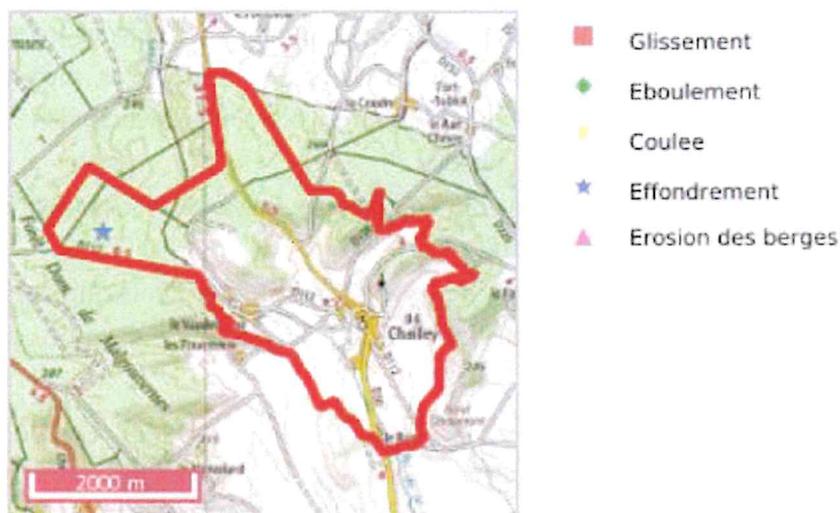
Figure 45 : Carte des aléas retrait et gonflement des argiles (1/100 000 °)

Le territoire communal est classé comme soumis à un **aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen**.

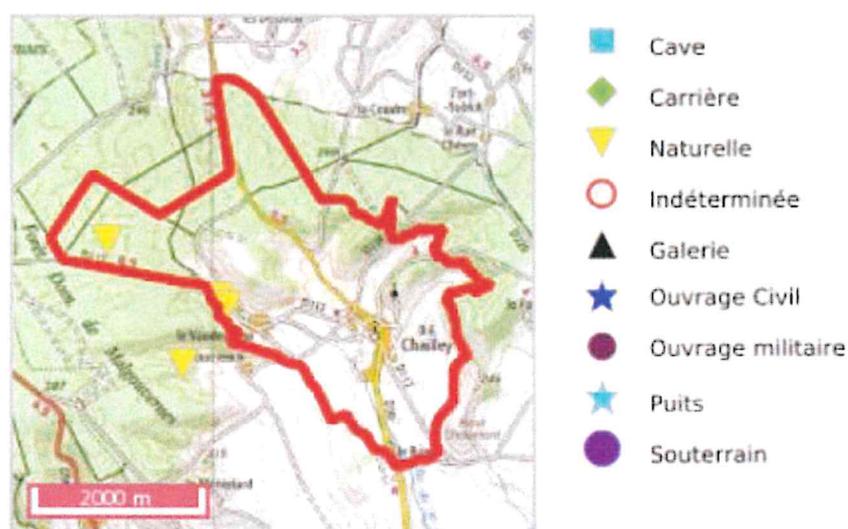
3.8.1.3. Risque d'inondation

La commune est concernée par le Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) de l'Armançon approuvé le 15 octobre 2015. L'aléa étant une inondation par crue à débordement lent du cours d'eau.

3.8.1.4. Risque lié aux mouvements de terrain et cavités souterraines



Source: BRGM-MEDDE



Source: BRGM

La commune présente des cavités souterraines et un tassement différentiel à l'Ouest du territoire.

3.8.1.5. Conclusion sur les risques naturels

Ainsi, le territoire de la commune de Chailley est soumis à des risques naturels. La commune a déjà connu des coulées de boue. De plus, il est à noter que l'ensemble de la commune est classé comme soumis à un aléa faible de retrait-gonflement des argiles. **Le zonage ainsi que des préconisations énoncées dans la partie réglementaire de ce PLU prendront donc en considération la gestion de ces risques.**



3.8.2. LES RISQUES INDUSTRIELS

La commune de Chailley compte plusieurs établissements industriels en activités (ou fermés, voir ci-dessous) au titre de la législation sur les installations classées et recensés au niveau de la base de données BASIAS.

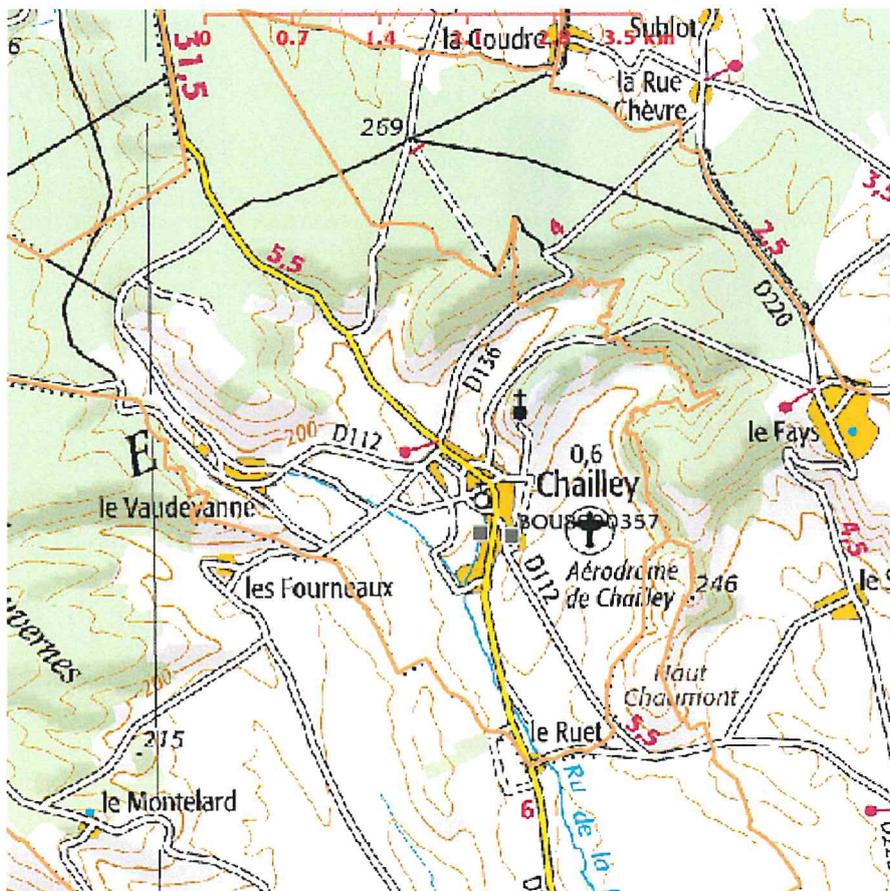
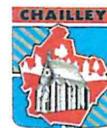


Figure 46 : Carte des établissements industriels inventoriés sur la commune

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
<u>BOU8900357</u>	Sté CHAILLOTINE AIR SERVICE S.A		Turny (rue de)	Rue de Turny	CHAILLEY (89069)	h51	Activité terminée
<u>BOU8900356</u>	DUC (PLUKON)				CHAILLEY (89069)	v89.03z	En activité

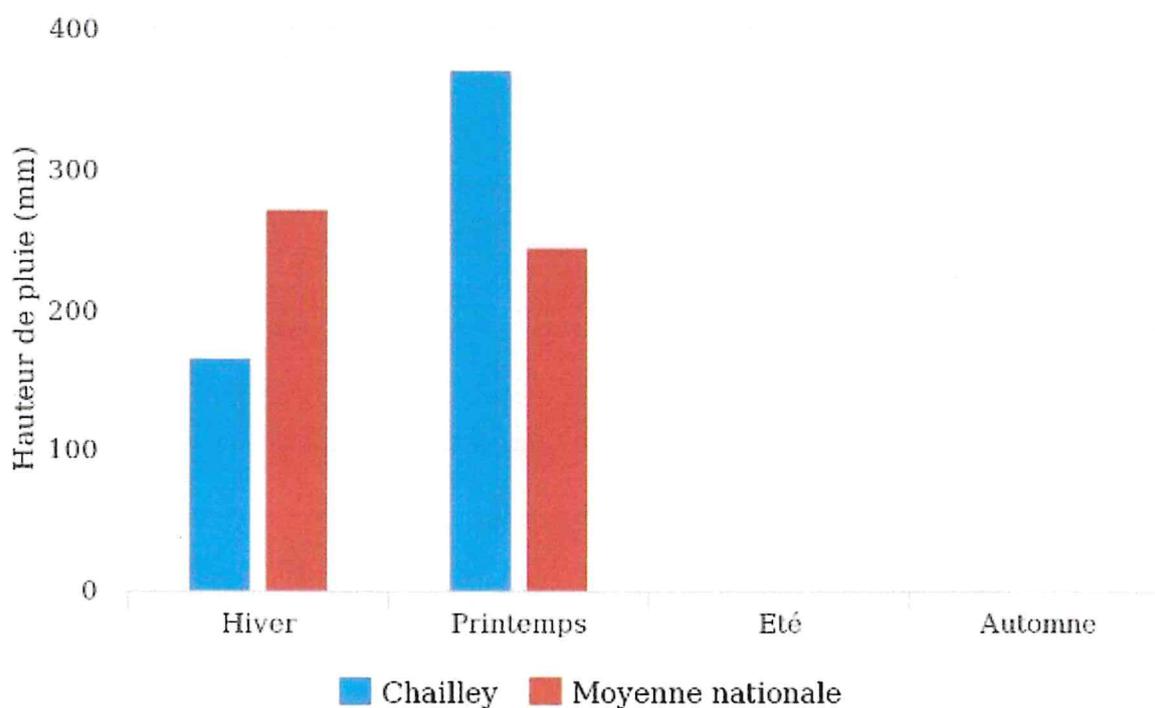
Figure 47 : Établissements industriels inventoriés sur la commune

Le Transport de marchandises dangereuses est signalé sur la RD 30.



3.9. LE CLIMAT LOCAL

La commune de Chailley possède un climat tempéré à dominante océanique, mais aux influences continentales sensibles. Les grandes caractéristiques climatiques sont : fraîcheur, humidité, ventilation importante, et une pluviométrie moyenne.



3.9.1. LES PRECIPITATIONS

Hauteurs de précipitations (millimètres)	2016
Total année	539 mm
- dont hiver	167 mm
- dont printemps	372 mm
- dont été	/ mm
- dont automne	/ mm

Figure 48 : Précipitations moyenne saisonnière